

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 février 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Elizabeth MAQUET - Martial FAILLET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Marie-Jeanne LIATOUT

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à Thierry DUSSAUGE) - Patricia ALLOUCHE (pouvoir à Elizabeth MAQUET) - Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à Martial FAILLET)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2018 n'apporte aucune remarque.

En début de séance Monsieur Laurent Déroche représentant de l'Association Enfrance du Monde, présente le projet d'actions humanitaires en Bosnie pour le financement de matériel scolaire et la participation à la Marche de la Paix.

Il sollicite une subvention de la commune en proposant en contrepartie d'organiser une action citoyenne le 16 juin 2018 « un nettoyage de printemps », une occasion pour sensibiliser les habitants à la propreté de la commune.

Sa demande sera prise en compte lors du vote du budget, le conseil municipal ayant accepté une subvention d'un montant de 300€.

AVENANT AU BAIL DE LA BOULANGERIE

Monsieur le maire rappelle que le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, en date du 8 novembre 2017, a prononcé la liquidation judiciaire à l'encontre de la SASU CABP.

Au cours d'une rencontre avec les élus le 25 janvier 2018, la société Les Délices de Simonette représentée par Madame Carol ALLOUCHE s'est portée reprenneur du fonds de commerce à compter du 22 mars 2018. Il a été convenu à compter de cette date, de la gratuité de la location pendant 3 mois.

Monsieur le Maire signale que les différents travaux sont en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide Par 2 voix CONTRE (dont 1 pouvoir) et 10 POUR, d'accepter l'avenant n° 2 au bail commercial avec la société Les Délices de Simonette représentée Madame Carol ALLOUCHE et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y référant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Département de l'Ain s'est positionné comme fédérateur dans la mise en place d'une plateforme multi-entités de dématérialisation des marchés publics et des concessions sur le territoire départemental.

Il a ainsi décidé la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions pour les communes de l'Ain, leurs établissements publics et les bailleurs sociaux.

Ladite solution permet notamment :

- D'envoyer les publicités au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),
- De mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises,
- De recevoir et de décrypter des offres électroniques,
- D'avoir accès à une messagerie sécurisée,
- De publier les données essentielles des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics et autorise Monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces s'y référant.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES CREATION, ENTRETIEN ET SIGNALISATION HORIZONTALE DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour la création, l'entretien et la signalisation horizontale des voiries qui relèvent de leurs compétences.

Le groupement de commandes, tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 permet à une pluralité d'acheteurs justifiant de besoins communs, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour le groupement de commandes pour la création, l'entretien et la signalisation horizontale de voirie.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Dombes et ses communes membres souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

La procédure donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire. L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an. Le nombre de périodes de reconduction sera fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction sera de 1 an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues sera de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour le groupement de commandes de fournitures administratives et scolaires.

DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

L'octroi ou le refus des dérogations scolaires relève des pouvoirs du maire qui agit en qualité de représentant d'État dans le cadre de la procédure d'inscription scolaire.

La Commune de Saint Marcel acceptera les dérogations du périmètre scolaire dans le cas où la commune de résidence de l'enfant participe aux frais de scolarité. Dans le cas d'un refus de celle-ci, la commune se verra obligée de refuser l'accueil et la prise en charge financière de l'enfant.

En cas d'effectif complet, la demande de dérogation ne sera pas acceptée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'appliquer les dispositions susvisées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

En raison de l'augmentation du nombre d'enfants des classes maternelles au restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent de service cantine qui assurerait 2h par jour pendant les 36 semaines scolaires et dont le temps de travail serait annualisé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents.

QUESTIONS DIVERSES

Madame et Monsieur STEFANIAK remercient la commune d'avoir accordé une subvention de 500€ pour Logan STEFANIAK et Margot RAYNAUD, sélectionnés pour les Championnats du Monde de Gymnastique Acrobatique qui se dérouleront à Anvers du 04 au 15 avril 2018.

La séance est levée à 22h 05.